



EHPAD PAYS DE FRANCE CARNELLE

Site de Luzarches

Adresse postale

1, place de la République – 95270 Luzarches

Tel : 01 30 29 58 58

Mail : accueil@ehpad-pdfc.fr

Site de Viarmes

Siège social

3, Rue Kleinpeter – 95270 Viarmes

Tel : 01 30 35 35 03

Mail : services@ehpad-pdfc.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE VIE SOCIALE

Séance du 6 octobre 2020

Membres présents :

Représentants des familles : Mesdames BOSSU, DELGADO et Messieurs DUBRUNFAUT,
VAIANOPOULOS

Représentante du personnel : Madame AUBERT

Membres excusés :

Représentantes des résidents : Mesdames DUBRUNFAUT, PASCHEL

Représentant des familles : Monsieur HAUMER

Représentante du personnel : Madame PIERRE

Assistaient à la séance :

Mesdames DEMANGE (Psychologue – Site de Viarmes),

EL OUARROUDI (Gouvernante – Site de Luzarches),

LAUDE (IDEC Luzarches),

LAURENTON (Animatrice – Site de Viarmes),

PRIET (Cadre de santé),

PERLIK (Psychologue – Site de Luzarches),

QUESADA (Animatrice – Site de Luzarches),

Messieurs ISART (Directeur),

SKIBNIEWSKI (Chargé de mission - Juriste)

Le Conseil était convoqué ce jour, le mardi 6 octobre 2020 à 09h30.

Afin de respecter les gestes barrières, la présente réunion est tenue de manière exceptionnelle dans la salle à manger.

1) Questions budgétaires

Monsieur ISART commence par évoquer le budget 2021 qui est en cours de préparation, et qui a été soumis au Conseil d'administration. Le prix de journée est reconduit. Il n'y aura pas d'augmentation de dépenses.

Pour l'année 2020, Monsieur ISART estime que la gestion a été efficace, même si les dépenses liées à l'absentéisme sont élevées. Cette année aura été celle aussi de la crise sanitaire de la COVID-19. Monsieur ISART constate une usure sur les métiers de soins, avec une augmentation des congés de maladie ordinaire.

Les recettes ont baissé et l'occupation des lits a chuté en raison de la crise sanitaire : 18 lits sur 135 ne sont plus occupés. Ce qui constitue un manque à gagner important pour l'établissement.

Pour l'année 2020, le déficit d'exploitation est inévitable.

Monsieur ISART informe également les membres du Conseil que les rémunérations de l'ensemble du personnel de l'établissement bénéficieront d'une revalorisation, suite aux accords du Ségur de la Santé. Monsieur ISART précise que cela n'aura pas d'incidence financière sur les familles. Néanmoins, il espère une compensation de l'Etat.

Selon les métiers exercés, l'impact financier diffère.

Pour rappel, une aide-soignante est financée à 70% sur la partie soins, et à 30 % sur la partie dépendance. Or un agent administratif est financé à 100% sur la partie hébergement et est donc à la charge exclusive des familles.

Monsieur VAIANOPOULOS demande si l'absence du personnel sera compensée.

Monsieur ISART répond qu'en raison du dérapage du budget, il n'y aura pas de remplacement pour les arrêts de courte durée. Par ailleurs, au-delà du manque de moyens financiers, le recrutement en EHPAD reste difficile.

Pour le moment, l'absentéisme n'est pas comblé, et l'établissement y remédie par des heures supplémentaires effectuées par les agents et des vacances.

2) Le point sur les travaux de reconstruction

Par la suite, Monsieur ISART revient sur le chantier des travaux de construction, qui ont redémarré en juin.

Le calendrier du transfert des résidents est porté à 15 mois à compter de ce mois-ci.

Le transfert constituera une opération lourde au niveau de la gestion. L'établissement fera appel au bénévolat et aux familles pour aider au transfert.

Les familles devront s'approprier les nouveaux locaux, et pour ce faire, des visites seront organisées, dans les nouveaux locaux, à l'été 2021, lorsque le bâtiment aura été terminé.

Les travaux de reconstruction résultent d'un marché public composé de 22 lots. En plus des entreprises, on dénombre plusieurs intervenants : l'assistant à la maîtrise d'ouvrage (SOCOFIT), le maître d'œuvre (architecte), le coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), l'OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) qui est garant du planning.

Le budget 2021 comprend les dépenses liées à la reconstruction. Pour rappel, il s'agit d'une opération à hauteur de 22 millions d'euros, financée essentiellement par emprunt (15 millions), et en outre, par subventions et par le produit des cessions des actifs de l'EHPAD.

L'entrée dans les murs est prévue pour février 2022, et le transfert doit être effectué en une seule journée. L'établissement n'ayant en effet pas les moyens de faire fonctionner quatre sites en même temps.

Madame BOSSU demande ce qu'il en est de la Fondation.

Monsieur ISART répond que la Fondation est vendue en principe, depuis avant l'été.

Se pose encore la question de la vente du pavillon du Docteur BELLEGOT.

3) L'avenir de la Fondation

Monsieur ISART rappelle que l'hypothèse de la fermeture pure et simple de la Fondation n'a pas été validée par le département. Néanmoins, après sollicitation du Conseil d'administration, la demande fera l'objet d'un renouvellement.

A titre comparatif, Monsieur ISART fait remarquer que les 18 lits non-occupés actuels de l'établissement font écho à la capacité d'accueil de 19 lits de la Fondation.

Par ailleurs, Monsieur ISART rappelle que l'EHPAD Pays-de-France Carnelle est rattaché au département du Val-d'Oise et à l'Agence Régionale de Santé (ARS), et est donc soumis au contrôle des deux autorités. Ce qui complique les choses. En effet, lors de la première

demande, et contrairement au département, l'Agence Régionale de Santé était favorable à l'hypothèse de la fermeture.

En cas de non-fermeture de la Fondation, Madame PRIET précise qu'une deuxième solution consisterait au regroupement des résidents par niveau de dépendance.

L'ensemble des résidents « les plus autonomes » seraient ainsi regroupés sur le site de la Fondation afin d'alléger la charge de travail du personnel de ce site.

De cette manière, la charge de soins ne se concentrerait plus que sur un seul bâtiment, celui de la « Rue aux Fées », à Viarmes.

L'opération est envisageable sur une quinzaine de jours. Il faudra prévenir les familles intéressées.

4) Questions diverses

Les représentants des familles font part de leurs questions :

- **Passage régulier des aides-soignants et incitation à boire**

Les représentants des familles demandent le passage régulier des aides-soignants l'après-midi pour aider les résidents à boire. Madame BOSSU précise que les soignantes ne doivent pas se contenter uniquement de remplir le verre, mais également d'inciter les résidents à boire.

Madame AUBERT répond qu'une fois le verre rempli, un soignant ne peut pas forcer un résident à boire son verre.

Madame BOSSU exprime son désaccord, et pense qu'il faut porter plus d'attention auprès de résidents souffrant de certaines pathologies.

Madame BOSSU ne doute pas du passage des soignantes, mais néanmoins, maintient sa position sur la nécessité d'inciter les résidents à boire.

Les représentants des familles souhaiteraient avoir des réponses précises sur l'amélioration de ces services afin de ne pas réitérer ces mêmes demandes.

- **Prise de cachets**

Les représentants des familles demandent à ce que la prise des cachets soit davantage surveillée.

Madame BOSSU précise que ce problème a déjà été signalé à plusieurs reprises à la Rue aux Fées.

En outre, Madame BOSSU dispose de photos permettant de constater le manque d'entretien des chambres et la présence de cachets au sol dans un coin de la chambre et sous le meuble télé.

Les familles demandent que les soignantes aident et encouragent les résidents à prendre leurs cachets.

Madame PRIET répond que le personnel ne peut forcer un résident à prendre un cachet, auquel cas cela relèverait de la maltraitance. Toutefois, le personnel peut s'assurer de retirer le cachet.

Les familles se demandent si lorsque les résidents ne prennent pas leurs cachets, cette information est notifiée sur le cahier de consignes par l'infirmière à l'attention du Cadre Santé et du médecin traitant.

- **Hôtellerie**

Il est constaté sur Viarmes, un manque d'entretien des chambres et de la salle de bain.

Madame EL OUARROUDI indique que l'entretien des chambres a fait l'objet d'un retravail. Pour le mois d'octobre, l'établissement dispose d'effectifs suffisants pour l'hôtellerie des chambres.

Néanmoins, Madame BOSSU, à l'appui de photos, constate toujours des tâches au sol et sur les portes, une dégradation du sol de la chambre et l'absence d'entretien des rebords des fenêtres.

- **Absence d'un médecin-coordonnateur**

Monsieur ISART s'inquiète de l'absence d'un médecin-coordonnateur, qui devient préoccupante.

Jusqu'alors, trois candidatures avaient été reçues par l'établissement. Mais les trois se sont rétractées, avant même de pouvoir donner lieu à un entretien physique.

Ces renoncements, sans explications aucunes, sont étranges.

Monsieur ISART émet l'hypothèse qu'une personne découragerait les candidats potentiels à venir exercer leurs fonctions au sein de l'établissement. Le monde des médecins reste un petit monde.

La rémunération ne semble pas être la raison majeure des refus. Le niveau de rémunération convenait à la dernière candidate.

Madame BOSSU estime que si cette hypothèse s'avérerait vraie, cela serait tout à fait inacceptable, et un signalement serait à envisager.

- **Soins dentaires**

Monsieur ISART informe le Conseil que l'établissement ne dispose pas d'installation suffisante pour qu'un dentiste puisse venir exercer directement sur place.

Par ailleurs, certains dentistes refusent de prendre un patient en fauteuil.

Madame PRIET pense que certaines pistes pourraient être explorées, avec Audilook notamment.

- **Colis de fêtes de fin d'année**

Les représentants des familles évoquent les colis inadaptés pour les fêtes de fin d'année. Plutôt que du pâté et des mousses, il serait préférable d'offrir des gâteaux, du miel, de la confiture ou du chocolat.

Madame QUESADA précise que les colis de Noël avaient été offerts par la mairie de Luzarches, via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Pour le prochain Noël, le CCAS de Luzarches allait revoir et mieux adapter le colis de Noël.

Sur Viarmes, Madame LAURENTON indique que les produits d'hygiène avaient été très appréciés, puisque les résidents n'en disposaient pas forcément.

- **Visites du week-end**

Les représentants des familles ont constaté des difficultés pour organiser des visites le week-end.

Monsieur ISART indique que le système de rendez-vous actuel ne limite pas le nombre de visites mais que néanmoins, l'établissement devait être prévenu à l'avance pour une bonne prise en charge.

Madame BOSSU signale que les rendez-vous accordés par Madame DERANQUE ne figuraient pas sur le listing des soignantes à l'entrée de la Rue aux Fées. Les familles ne disposant pas de boîte mail doivent être informées par courrier.

Madame PRIET souligne le problème du port du masque, et de la difficulté pour certaines familles de le garder, surtout en chambre. Il faut rappeler qu'il est obligatoire dans l'établissement.

Par ailleurs, Monsieur ISART informe le Conseil que le personnel a subi des insultes de la part de certaines familles. Monsieur ISART estime qu'il n'y a pas de justification à la violence, et s'il y a désaccord, il est disposé à recevoir les familles dans son bureau.

Les familles peuvent également adresser des lettres de réclamation.

Monsieur DUBRUNFAUT demande s'il s'en suivra un dépôt de plainte.

Monsieur ISART répond que cela pourrait être envisageable, dès le moment que la personne aura été identifiée.

- **Problème récurrent du linge**

Madame BOSSU revient sur le problème du linge mal redistribué pour cause de non-étiquetage et sur le linge sale parfois retrouvé dans l'armoire. Il est indispensable que les familles des résidents étiquètent correctement le linge et les vêtements.

Madame EL OUARROUDI répond que sur le site de Viarmes, la difficulté réside dans le fait que le linge n'était pas marqué depuis des mois, voire des années. Les agents reconnaissent l'appartenance du linge au visuel.

Désormais, les étiquettes non-cousues, au marqueur, ne sont plus acceptées, et dans ce cas de figure, le linge devra être repris.

Par ailleurs, Madame EL OUARROUDI indique l'interdiction de l'eau de javel en EHPAD. Son utilisation n'a été qu'exceptionnelle durant la crise sanitaire de la COVID-19. Suffisamment de produits sont disponibles pour désinfecter.

- **Informations sur les parents**

Madame BOSSU demande comment il serait possible d'avoir des informations sur ses parents. Comment se passent les soirées et les nuits des résidents les moins autonomes ?

Madame PRIET déclare qu'elle peut être directement contactée.

- **Budget affecté au médecin-coordonnateur**

Madame DELGADO se pose la question de savoir si le budget affecté au médecin-coordonnateur ne pourrait pas être réaffecté aux dépenses du personnel. La fatigue du personnel se ressent, et des effectifs supplémentaires semblent nécessaires.

Monsieur ISART note cette suggestion qui mérite réflexion.

Madame PRIET insiste sur la difficulté de recruter. Parfois, les candidats ne se présentent pas. Un poste en hôpital reste plus attrayant qu'un poste en EHPAD.

Toutefois, Madame DELGADO insiste sur ce point. Le bien-être du personnel concourt au bien-être des résidents.

- **Mise aux normes du stationnement places handicapées**

Les représentants des familles constatent toujours l'absence de la mise aux normes de l'emplacement des places handicapées sur le site de Viarmes. Il n'y a pas de panneaux, et tout le monde peut se garer.

Sans cette mise aux normes, la police ne peut pas verbaliser.

Demande déjà faite en 2019, les représentants des familles voudraient connaître la date de réalisation du marquage de la place avec panneau de signalisation.

- **Amélioration de la qualité des repas**

Madame BOSSU revient sur la dégradation de la qualité des repas.

Madame EL OUARROUDI répond que le problème a été remonté aux cuisiniers, et ces derniers s'assurent de pallier ce problème.

Par ailleurs, Monsieur DUBRUNFAUT évoque les pistes d'amélioration des menus.

Monsieur ISART informe que le prestataire actuel prend en charge le personnel et la fourniture de denrées alimentaires.

Malheureusement, les engagements ne sont pas respectés.

Madame Bossu demande quelles sont les sanctions précisées normalement au contrat, en cas de non-respect d'une clause. Des sanctions financières sont-elles applicables ou autre moyen de pression ?

Monsieur ISART répond qu'il est pratiqué une retenue de garantie de 3% sur le montant des factures, qui pourra être restituée en totalité, en partie, ou aucunement, en fonction du résultat de l'évaluation annuelle.

Par ailleurs, il existe une possibilité afin que l'établissement puisse gérer les commandes lui-même et affecter son propre personnel.

Néanmoins, les exigences du code de la commande publique ont des conséquences en termes de consultation publique.

De même, dans cette hypothèse, il serait nécessaire au personnel de l'établissement de suivre une formation.

Quoi qu'il en soit, l'établissement est en train de travailler sur ce projet, qui porte sur 22 familles de produits.

A ce propos, Monsieur ISART informe le Conseil que les repas fournis au foyer-logement du CCAS de Viarmes par l'EHPAD Pays-de-France Carnelle sont très appréciés. Il s'agit pourtant d'une prestation identique à celle fournie à l'EHPAD.

Les résidents attendent une amélioration prochaine de leurs repas. Car avec l'âge, les priorités nutritionnelles restent essentielles, par une alimentation saine et équilibrée pour lutter contre les maladies infectieuses et rester en bonne santé.

- **Entretien des locaux**

Madame DELGADO constate que le revêtement au sol (goudron) à l'entrée de la Fondation est défectueux et qu'un arbre reste à élaguer sur le site de la rue aux fées.

De même, la porte d'entrée de l'établissement est défectueuse, malgré les réparations.

- **Recrutement d'un psychomotricien**

Monsieur ISART annonce la présence d'un candidat pour le poste de psychomotricien, qui visitera les locaux le lundi 12 octobre.

A priori, il n'y a pas de raison pour que ce dernier ne soit pas recruté.

- **Différence de cadeaux distribués**

Madame DELGADO a constaté que la fête des mères avait eu lieu sur Luzarches et Viarmes, mais pour la fête des pères, elle n'a eu lieu que sur Luzarches.

Par ailleurs, les cadeaux distribués n'étaient pas les mêmes d'un site à l'autre, et cela n'a pas été apprécié par les familles.

Madame QUESADA répond que pour Luzarches, les colis provenaient des colis non-distribués par le secours populaire.

Monsieur ISART précise qu'il ne s'agit pas d'une différence de traitement, mais d'une différence de calendrier.

- **Invitation à la fête de remerciement aux bénévoles**

Madame DELGADO a constaté que les familles de Viarmes n'ont pas été invitées à la fête qui s'est tenue en septembre, et en demande la raison.

Monsieur ISART répond que cette fête a été organisée en hommage aux bénévoles, pour l'aide apportée durant la crise sanitaire de la COVID-19.

Le site de Viarmes n'ayant eu besoin de faire appel aux bénévoles, c'est la raison pour laquelle tout le monde n'a pas été invité.

Par ailleurs, en raison des restrictions persistantes liées à la crise sanitaire, au final, seuls les résidents et le personnel ont été conviés.

- **Affichage des comptes-rendus des séances**

Madame BOSSU constate la mise en ligne des comptes-rendus des séances sur le site de l'établissement, mais demande s'il ne serait pas possible d'améliorer leur visibilité et faciliter leur accès sur le site.

La prochaine séance du Conseil de la vie sociale se tiendra le mardi 19 janvier 2021 à 9h30, sur le site de Luzarches.

Plus aucune question n'étant à débattre, la séance est levée par Monsieur VAIANOPOULOS à 11h00.

Le Président du CVS,



M. Serge VAIANOPOULOS

